



Casablanca, le 14 janvier 2011

AVIS N°09/11

RELATIF À L'ÉCHANGE D' ACTIONS UNIMER SUITE A LA DIVISION DE LA VALEUR NOMINALE DE 100 DHS A 10 DHS (SPLIT)

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment son article 7 bis ;

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1156-10 du 7 avril 2010 et notamment ses articles 3.2.6 et 3.8.4 ;

Vu la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société UNIMER tenue le 31 décembre 2010 et notamment la résolution relative à la division de la valeur nominale de 100,00 à 10,00 DHS ;

Il a été arrêté ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE

La Bourse de Casablanca procédera le vendredi 21 janvier 2011 :

- A la purge du carnet d'ordre de la valeur UNIMER ;
- A la radiation de la Cote des actions anciennes UNIMER de nominale 100 Dirhams ;
- A la cotation des actions nouvelles UNIMER de nominale 10 Dirhams selon les caractéristiques suivantes :

Code valeur	7500
Mnémonique	UMR
Libellé	UNIMER
Nouveau Code ISIN	MA0000012023
Mode cotation	Continu
Compartiment	Troisième
TMB	50000
Nombre de titres composant le capital	10.013.880 actions
Valeur nominale en MAD	10,00
Cours de référence ajusté	Dernier cours des actions anciennes à la veille de la date de l'échange divisé par 10.

Le centralisateur de l'opération est la société de bourse M.S.IN.

Direction des Opérations Marchés